



Règlement intérieur de participation des auteurs, illustrateurs et éditeurs à

Escale Littéraire : Aimons toujours ! Aimons encore !

Dimanche 18 septembre 2022

Article 1 : Organisation

Escale Littéraire est organisé par la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral (désigné ci-après par le terme organisateur) en partenariat avec la Commune de Jard-sur-Mer.

Elle se déroulera le dimanche 18 septembre 2022 dans le centre-ville de Jard-sur-Mer.

L'ouverture au public se fera de 10h30 à 18h pour la partie Salon.

L'Amour sera le fil rouge de cet édition 2022 en épousant l'injonction de Victor Hugo : « Aimons toujours ! Aimons encore ! », thématique des précédentes Nuits de la Lecture. Plaisir de lire et de partager, amour des livres, amour des mots, amour des lettres, mots de l'amour ou livres sur l'amour.

Une partie des exposants devra être en lien avec cette thématique.

Escale Littéraire s'adresse à un large public et est gratuit.

Article 2 : Objectifs

Cet évènement a pour objectifs :

- de faire connaître, valoriser le réseau des médiathèques et la médiathèque de Jard-sur-Mer
- de mettre à l'honneur le livre, la lecture et l'écriture
- de favoriser les rencontres entre le grand public et les auteurs, éditeurs
- d'être une fête du livre et de la lecture

Article 3 : Demande de participation

A l'exception des auteurs invités, tout auteur, illustrateur, éditeur (désigné ci-après par les exposants ou les candidats) souhaitant participer doit remplir un formulaire d'inscription en ligne avant le 15 mai 2022

Pour être éligible, les candidatures doivent respecter les 2 conditions suivantes :

- A l'exception des auteurs du pôle « nouvelles plumes », les ouvrages devront avoir été publiés à compte d'éditeur (et non à compte d'auteur ou en autoédition) et être distribué en France métropolitaine
- Publication d'ouvrages de moins de 2 ans pour l'auteur, illustrateur et éditeur.

Le pôle « nouvelles plumes » accueillera des candidats dont c'est le premier livre. Celui-ci pourra être publié à compte d'éditeur, à compte d'auteur ou en auto-édition.

La participation à *Escale Littéraire* est gratuite pour les exposants.

Article 4 : Procédure, critères de sélection et information des candidats

Les candidatures devront respecter les conditions de l'article 3.

Un comité de sélection sera en charge du choix des candidatures. Il portera une attention particulière aux points suivants :

- Une programmation représentative de la richesse et de la diversité éditoriale,
- Qu'une partie des candidats retenus soit en lien avec le fil rouge
- L'équilibre des différents pôles
- Renouvellement des exposants présents : l'organisateur veille à renouveler à hauteur d'au moins 30% les exposants

Ce comité de sélection est seul habilité à valider ou refuser une demande de participation en fonction des critères énoncés ci-dessus et du nombre de places disponibles. Il n'est pas tenu de justifier la validation ou le refus d'une demande de participation, étant entendu qu'il a pour seul intérêt la cohérence et la qualité de la programmation.

Article 5 : Admission

Un courriel de confirmation sera envoyé aux candidats retenus au moins un mois avant la date de l'évènement. Les candidats non retenus seront également informés.

L'admission est nominative : il est interdit au participant de céder tout ou partie de son emplacement à une personne non inscrite.

Article 6 : Emplacements

L'organisateur attribue un emplacement à chaque exposant.

Les emplacements sont composés d'une table nappée et d'une chaise sous barnum. Une petite signalétique est également prévue.

Les exposants procèdent eux-mêmes à la présentation, à la décoration et au rangement de leur stand. Les emplacements ne disposent pas d'électricité.

Article 7 : Accueil, installation et restauration

L'installation se fera suivant l'heure d'arrivée précisée par les organisateurs.

Les exposants devront se présenter à l'accueil avant installation. Ils s'engagent à avoir évacué leur véhicule de la place et terminé l'installation de leur stand au moins 20 minutes avant l'ouverture au public. Un parking sera à leur disposition.

L'organisateur offre le café brioche à chaque exposant.

Le déjeuner est offert aux exposants. Les accompagnateurs devront s'acquitter du montant du repas (à préciser lors de l'inscription). A l'exception des auteurs, illustrateurs invités, les frais de transport ou d'hébergement sont à la charge des exposants.

Chaque exposant s'engage à limiter les absences de son stand. Pour le déjeuner, des créneaux horaires seront communiqués par les organisateurs afin d'éviter que tous les stands soient vides en même temps.

Le rangement se fera à partir de 18h après la fermeture au public

Article 8 : Vente de livres

Trois possibilités sont proposées aux exposants via la fiche d'inscription :

- les libraires partenaires commandent les livres des auteurs, et effectuent la vente et encaissent le montant des livres vendus
- l'auteur vient avec ses propres ouvrages et encaisse lui-même le montant de la vente
- livres vendus via la maison d'édition qui doit alors être présente

Les exposants ne pourront présenter et vendre sur leur emplacement que leur propre production, à l'exclusion de tout autre, sauf pour les maisons d'édition.

Les exposants s'engagent à respecter la loi du 10 août 1981 relative au prix unique du livre

Article 9 : Responsabilités - Sécurité

Chaque exposant est responsable de son stand, de son installation, de son matériel, gère et surveille ses stocks.

Chaque exposant est assuré par ses propres moyens.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de la perte, la disparition, le vol ou les dégradations des marchandises des exposants.

Les participants devront respecter les éventuelles consignes sanitaires en vigueur (masque, passe vaccinal, etc)

Article 10 : Publicité

Les exposants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, raisons sociales, photographies, images ou publications à des fins publicitaires en rapport avec la promotion d'*Escale Littéraire* sur tous supports sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à rémunération.

Les exposants sont informés que ces données peuvent être utilisées sur le site Internet et réseaux sociaux de l'organisateur.

L'organisateur ne peut être tenu responsable de l'utilisation abusive par des tiers de ces données.

Le visuel d'*Escale Littéraire* sera à la disposition des exposants pour toute publicité destinée à informer le public de leur participation à la manifestation, en en faisant la demande auprès de l'organisateur.

Article 11 : Reconnaissance, annulation

En remplissant le formulaire d'inscription, les exposants acceptent le présent règlement. Le non respect d'un des articles vaut exclusion pour les éditions suivantes.

Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'organisateur s'engage à signifier dans les plus brefs délais.

Si *Escale Littéraire* venait à être annulé, en cas de force majeure, l'organisateur s'engage à en informer les exposants le plus tôt possible.

De même, tout désistement devra être signalé dans les meilleurs délais afin de permettre l'actualisation de la programmation.

Article 12 : Contacts

Pour plus de renseignements, les exposants peuvent contacter : escalelitteraire@vendeegrandlittoral.fr

Le présent règlement a été approuvé par décision du bureau communautaire du 2 mars 2022.

A TALMONT-SAINT-HILAIRE

Le 20 Mars 2022

Le Président de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral



Maxence de RUGY